

Motion présentée par Franck Cannarozzo, lors du conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois du 28 juin 2006.

La transcription à été faite de façon orale par Hervé Suaudeau qui n'a pas eu le texte entre les mains Des erreurs peuvent donc s'y glisser. Les manques sont signalés par (...).

Depuis maintenant plus de 10 ans les 13 expertises différentes sur l'ancien site du CMMP à Aulnay-sous-Bois n'en finit pas de polluer au sens strict et au sens figuré la vie des aulnaysiens et particulièrement de ceux qui y ont vécu et y vivent à proximité.

Les conclusions de la dernière expertise en date du 27 février 2007, valident que la pollution à l'amiante découle de l'exploitation du site. Dans ces conditions le conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois demande à l'ensemble des acteurs de ce dossier:

1. Le respect de la loi et de l'intégralité des textes régissant la dépollution des sites amiantés contenant de l'amiante friable afin de garantir la sécurité de la population riveraine et des agents chargés des opérations pendant les travaux.
2. De s'assurer de l'efficacité de la dépollution avant d'engager la déconstruction des bâtiments
3. De déconstruire en toute sécurité l'ensemble des bâtiments.
4. De prendre toutes les mesures permettant la dépollution du sol dans les même garantie de sécurité et d'efficacité.
5. De mettre en place des systèmes de mesure permanents autour du chantier afin de pouvoir s'assurer de la réalité et de l'efficacité du confinement.
6. D'informer largement la population riveraine des conditions de réalisation des travaux de déconstruction.

Ces opérations doivent être mise en adéquation avec la vétusté du site et sa configuration (...) vis à vis de la population. Par ailleurs ces opérations doivent se faire de façon successive et rapide afin de permettre à la population de vivre sereinement et aux enfants de l'école de retrouver leur établissement scolaire.